

Conseil municipal en audioconférence



Conseil municipal en audioconférence

Vendredi dernier, les élus sortants de Saint-Clar se réunissaient en conseil municipal pour la première fois depuis l'état d'urgence sanitaire avec les nouveaux élus présents, en tant que simples spectateurs, puisque pas encore officiellement installés dans leurs fonctions.

Suite à une ordonnance du gouvernement publiée quelques jours plus tôt, la mairie de Saint-Clar a pu organiser ce conseil municipal sous une forme inédite, en audioconférence, afin de pouvoir régler les sujets urgents liés à la crise du COVID-19, mais aussi faire avancer les dossiers en cours pour préparer l'après-crise.

Dans le contexte actuel, l'ouverture du Centre Municipal de Santé de Saint-Clar mi-janvier 2020 est un réel atout pour faire face à l'épidémie que connaît le pays. Afin de renforcer ses services, le conseil municipal a pris des délibérations suite au recrutement d'un nouveau médecin salarié début avril pour sa mise à disposition auprès des EHPAD de Saint-Clar, Fleurance et Mauvezin et pour l'acquisition d'un véhicule électrique dans le but d'assurer les visites au domicile des patients.

Pour préparer l'après-crise, le conseil municipal a également délibéré pour la sélection des entreprises qui vont intervenir sur le chantier du cabinet dentaire, la tranche 1 de la maison de santé, et la modification du plan de financement de la salle de sports dont la procédure de sélection de la maîtrise d'oeuvre continue à avancer. Afin de préserver des capacités d'investissements face à cette situation exceptionnelle, la mairie a également renouvelé deux lignes de trésoreries.

Enfin, le sujet de la saison estivale a été évoqué avec toutes les incertitudes et les réserves liés au prolongement du confinement et à la mise en place de nouvelles règles sanitaires qui seront imposées sur le moyen terme.

Les délibérations ont malgré tout été prises pour l'ouverture de la base de loisirs, et un point a été fait sur les manifestations avec le report du vide grenier de début mai au **dimanche 2 août**, le report du marché artisanal et gourmand de fin mai au **dimanche 26 juillet**, et très probablement le report de la fête locale de début juin en septembre, sur la date de l'ancienne fête du Faubourg.

Le conseil municipal statuera lors des prochaines réunions sur la confirmation des dates pour ces reports, ainsi que sur le maintien ou non des soirées gourmandes, d'Estiv'ail, du concours de l'ail et de la thonade à la lumière des futures mesures gouvernementales, là aussi les reports pour l'automne de certaines manifestations pourront être envisagés si nécessaire.